

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 15 (1907)
Heft: 57
Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS.

I. — Der Fürst Chlodowig Hohenlohe und der Kulturkampf.

Nachdem die erste Verblüffung über die Veröffentlichung der sensationellen Indiskretionen der *Hohenloheschen Denkwürdigkeiten* über Vorgänge aus der Regierungszeit des regierenden Kaisers Wilhelm II. sich etwas gelegt hat, wendet sich das Interesse auch den Abschnitten des Werkes zu, die aus den frühern Lebensjahren des Fürsten Chlodowig stammen. Da finden sich denn sehr schätzenswerte Beiträge zur deutschen Geschichte der zweiten Hälfte des vorigen Jahrhunderts.

In den Sechzigerjahren war Fürst Hohenlohe bayerischer Ministerpräsident. Fürst Hohenlohe, der zwar katholisch, aber nicht klerikal war und der die Hoheit des Staates nicht der Kirche unterordnen wollte, kam in scharfen Konflikt mit den Ultramontanen, und wurde in seiner Abwehr gegen die klerikalen Übergriffe von König Ludwig unterstützt. Am 15. Juni 1868 berichtet sein Tagebuch über eine Audienz beim König:

„Es kam die Rede auf die *ultramontane Partei*, über die sich der König sehr ungehalten zeigte. Ich hob hervor, dass man sie im Interesse der Dynastie gebrauchen, sie aber stets sich vom Leibe halten müsse. Die Ultramontanen hätten die Absicht, Bayern an Österreich zu bringen, man könne ihnen also nicht trauen. Das sah der König ein. Als ich bemerkte, dass diese Partei auf meinen Sturz hinarbeite, und ein neues Ministerium schon fertig habe, sagte er, dass die Ernennung der Minister von ihm abhinge.“

Durch Bulle vom 29. Juni 1868 wurde vom Papst ein *allgemeines Konzil* ausgeschrieben. Man wusste bereits, dass das Konzil berufen werde, um die *päpstliche Unfehlbarkeit* zu proklamieren. Der Fürst sah darin eine Gefahr für die weltlichen

Obrigkeiten und den Frieden der Völker und richtete am 9. April 1869 ein Rundschreiben an die bayerischen Gesandtschaften zu dem Zwecke, die Regierungen zu gemeinsamen Massregeln gegen die beabsichtigte Veränderung der Kirchenverfassung zu veranlassen. Das Rundschreiben, das von Döllinger verfasst wurde, führt zunächst aus, dass die Unfehlbarkeitsfrage weit über das rein religiöse Gebiet hinausreiche und hochpolitischer Natur sei, da mit der Erklärung der Unfehlbarkeit auch die Gewalt der Päpste über alle Fürsten und Völker in weltlichen Dingen entschieden und zum Glaubenssatze erhoben wäre. Es sei auch ohne Zweifel die Absicht des römischen Hofes, durch das Konzil wenigstens einige Beschlüsse über kirchlich-politische Materien oder Fragen gemischter Natur fassen zu lassen, wie sie bereits im *Syllabus* niedergelegt seien. Das Rundschreiben wirft die Frage auf, ob es nicht zweckmässig erscheine, dass die Regierungen gemeinschaftlich, etwa durch ihre in Rom befindlichen Vertreter, eine Verwahrung oder Protestation gegen solche Beschlüsse einlegten, welche einseitig ohne Zuziehung der Vertreter der Staatsgewalt, ohne jede vorhergehende Mitteilung über staatskirchliche Fragen oder Gegenstände gemischter Natur von dem Konzilium gefasst werden möchten.

Gleichzeitig mit dieser Aktion ging eine andere vor sich. Am 31. Oktober 1867 brachte die Regierung in die Kammer den Entwurf eines *Schulgesetzes* ein, der die lebhafteste Agitation der ultramontanen Partei hervorrief, weil er prinzipiell das ausschliessliche Recht des Staates auf Leitung und Beaufsichtigung der Schule mit Ausnahme des Religionsunterrichtes feststellte, demgemäss an die Stelle der Pfarrer als alleinigen Ortsschulinspektor eine örtliche Schulinspektion setzte, an der die Gemeinde, die Kirche, die Familie und der Lehrerstand gleichmässig beteiligt waren, und gleichzeitig die technische Beaufsichtigung des Unterrichts staatlichen Bezirkschulinspektoren übertrug. In diesen Massregeln sah die ultramontane Partei die Trennung der Schule von der Kirche und die Entchristlichung der Schule. Trotz dem Widerstand der Ultramontanen nahm die Kammer der Abgeordneten, die damals mehrheitlich liberal war, das Gesetz mit 114 gegen 26 Stimmen an. In der Kammer der Reichsräte — wie in Bayern das Herrenhaus oder die Erste Kammer heisst — stiess die Vorlage

dagegen auf den heftigsten Widerstand der Spitzen der katholischen und protestantischen Kirche. Hohenlohe hielt am 19. April 1869 in diesem Hause eine grosse Rede, in der er entschieden für den Entwurf eintrat. Er führte u. a. aus: „Die Schwierigkeit für ein harmonisches Zusammenwirken beider Gewalten der Kirche und des Staates, liegt aber meines Erachtens darin, dass in neuerer Zeit Äusserungen kundgegeben sind, die eine Abneigung der in der Kirche zurzeit herrschenden Partei gegen den Staat erkennen lassen. Ich erinnere Sie an die Enzyklika Gregors XVI. *mirari vos*, welche die gesetzliche Sicherstellung der Gewissensfreiheit eine „*sententia erronea et absurda*“, ein „*deliramentum*“, eine irrig und absurde Meinung, einen Wahnsinn nennt. Ich erinnere Sie an die Enzyklika vom 8. Dezember 1864, welche die Freiheit des Kultus zu den verdammenswerten Irrtümern rechnet, ich erinnere endlich an die Stelle derselben Enzyklika, welche aufs bestimmteste in Abrede stellt, dass der Papst sich je mit der modernen Zivilisation versöhnen und vergleichen könne.“

Am Schluss sagte Hohenlohe: „Es wird zu allen Zeiten Menschen geben — ja es ist die grosse Mehrzahl — die im Kampf und Sturm des Lebens Schiffbruch zu leiden fürchten oder Schiffbruch gelitten haben, und die sich in den sichern Hafen der Kirche flüchten, um bei ihr Trost, Hülfe und Versöhnung zu finden. Die Menschheit bedarf dieser helfenden, tröstenden und versöhnenden Kirche zu allen Zeiten, und die 56 Schulinspektoren werden sie nicht erschüttern. Ob die Menschheit auch einer streitenden und verdammenden Kirche bedarf, das mögen die Theologen entscheiden.“

Das Schulgesetz fiel, weil eine Einigung der beiden Kammern nicht zu stande kam. Ebenso scheiterte die Aktion des Fürsten in Sachen des *Konzils*, und zwar hauptsächlich an dem Widerstande *Österreichs*.

(Aus dem „Bund“, 20. Oktober 1906.)

Am 12. Juni 1869 hatte Fürst Chlodwig Hohenlohe in Berlin eine Unterredung mit *Bismarck*, der ihn und Freiherrn *v. Varnbühler* zu sich eingeladen hatte. Bismarck brachte sofort das Gespräch auf das *Konzil*, das ihn ganz besonders zu interessieren schien. Er erging sich zunächst in allgemeinen Bemerkungen und sprach seine Übereinstimmung mit Hohen-

lohes Auffassung aus. Bismarck kam auf den Vorschlag, es sollten die deutschen Staaten gemeinsame vertrauliche Schritte in Rom tun, um dort vor zu weitgehenden Massregeln abzumahnem.

Aus einem *Briefe des Kardinals Hohenlohe* an seinen Bruder, den Fürsten Chlodwig, datiert Rom vom 15. September 1869, teilen die „Denkwürdigkeiten“ u. a. folgendes mit:

„Von den *Jesuiten* wird jetzt wieder die grosse Komödie aufgeführt, wonach sie vor dem Publikum in zwei Parteien geteilt sind, aber au fond sind sie eins und werden von einem Zentrum regiert. Es existieren also vor dem Publikum zwei Parteien unter den Jesuiten. Die einen schreien und jubilieren für die Unfehlbarkeit des Papstes (wie z. B. die „Civiltà“), um *Pius IX.* für sich zu haben, provozieren alle guten Katholiken, die nicht jesuitisch sind, gegen die Unfehlbarkeit des Papstes zu sprechen, entfernen sie dadurch vom Papst, so dass der Papst die Herren der „Civiltà“ für seine Leibhusaren auserlesen muss. Die andere Partei, worunter, wie es scheint, auch der Pater Bekx, der General (früher glaubte ich, Döllinger gehöre au fond auch dazu), schütteln bedächtig den Kopf wie alte, erfahrene Leute, die *Pius IX.* als einen leichtfertigen Jungen ansehen, aber nur im tiefen Vertrauen. Diese halten sich die Tür offen, sei es für ein nächstes Pontifikat, sei es namentlich für den Episkopat, z. B. für den französischen, und sobald sich der Wind hier einmal gedreht haben würde, werden die Jesuiten die ersten sein, die die „Civiltà“ (dieses Spielzeug erfunden für *Pius IX.*) perhorreszieren, sich über *Pius IX.* lustig machen . . .

Ich glaube, dass die Frage der *Unfehlbarkeit des Papstes* von der der Jesuiten vollständig zu trennen ist. Wie die Unfehlbarkeit auch entschieden wird, den *Jesuiten* ist dies im Grunde einerlei. Sie werden nach wie vor ihre falsche Moral, ihre Intrigen und ihr gottloses Treiben mit Gemütlichkeit fortsetzen. Sie haben die Frage der Unfehlbarkeit jetzt nur als eine Standarte der „Civiltà“ in die Hand gegeben, damit sie dem Papste damit Wind vormacht. Der Papst, entzückt davon, ohne zu ahnen, was die alte Jesuitenpartei sagt und tut, wirft sich der „Civiltà“ gerührt in die Arme, umfasst gar in seiner Verblendung den ganzen Orden als die Retter seiner Ehre in der ganz unnötig aufgebrauchten Unfehlbarkeitsfrage, flieht alle

ändern, macht den Jesuiten alle möglichen Konzessionen, und les bons Pères lachen sich ins Fäustchen. Die Unfehlbarkeitsentscheidung, günstig oder ungünstig, bringt uns in der Jesuitenfrage nicht vor noch zurück. Wohl aber hat die Unfehlbarkeitsfrage Pius IX. den Jesuiten so in die Arme gebracht, dass von allen Plänen und Ideen Pius' IX. gegen die Jesuiten keine Spur mehr übrig ist. Die Patres wissen, dass sie Pius IX. nur dadurch festhalten können, dass er in die Enge getrieben wird und sich zu ihnen flüchten muss. Pius IX. muss vollständig isoliert bleiben; deshalb hetzen sie ihn auch gegen alle Regierungen, damit er, mit allen Regierungen verfeindet, nie mehr auf einen grünen Zweig komme . . . Wenn das Konzil zu stande kommt, so mag wohl manches anders kommen, als wir fürchten. Aber eben darum, dass es anders komme, muss man sich rühren. Du bist einer der wenigen, die das einsehen.“

Die Wahlen von 1869 brachten eine ultramontane Mehrheit in die neue bayerische Kammer der Abgeordneten. Die ultramontane Mehrheit der neuen Kammer eröffnete sofort den Angriff auf den Fürsten, der als Ministerpräsident und Minister des Auswärtigen das Bündnis zwischen Bayern und dem Norddeutschen Bunde zu stande gebracht hatte, den deutschen Einheitsbestrebungen Vorschub leistete und den klerikalen Übergriffen entgegentrat.

In ihrer Adresse verlangte die ultramontane Kammermehrheit einen Minister des Auswärtigen, „dem das Vertrauen des Landes entgegengetragen würde“. Gründe für dieses indirekte Misstrauensvotum waren nicht angegeben; sie lagen aber offenbar nicht bloss in der Haltung des Fürsten in der deutschen Frage, sondern vor allem in seiner kirchenpolitischen Aktion, was mehrere klerikale Redner in der Adressdebatte klar genug zu verstehen gaben. Besonders hatte sich Hohenlohe den Ultramontanen verhasst gemacht durch sein Rundschreiben vom 9. April 1869 an die bayerischen Gesandtschaften im Auslande, worin er versuchte, die Regierungen zu gemeinsamen Massnahmen gegen die Proklamierung des Unfehlbarkeitsdogmas durch das Konzil zu veranlassen, das Hohenlohe als eine politische Gefahr ansah. In einer grossen Rede am 4. Februar 1870 rechtfertigte der Fürst seine Haltung, indem er nachwies, dass er den Grundsätzen, mit denen er in das Ministerium trat, in allem treu geblieben sei. Auf die Angriffe wegen seines

Rundschreibens vom 9. April 1869 führte er u. a. aus, dass bei dem letzten, dem Tridentinischen Konzil, die Regierungen an den Beratungen teilgenommen haben und dass noch im Sommer 1868 der Kardinal Antonelli im Zweifel war, ob eine Einladung an die Regierungen zur Teilnahme erfolgen solle.

„Wir mussten uns also darauf gefasst machen — fuhr Hohenlohe weiter — zu dem Konzil eingeladen zu werden. Das war also ein formeller Grund, weshalb die Regierung verpflichtet war, sich näher mit der Sache zu beschäftigen und sich mit den übrigen europäischen Regierungen ins Benehmen zu setzen, damit eine gleichmässige Haltung gegenüber dem Konzil ermöglicht werde. Ein zweiter Grund, weshalb die Regierung ihre Aufmerksamkeit dem Konzil zuwenden musste, war der Inhalt der bevorstehenden Verhandlungen. Hier boten sich uns offiziöse Mitteilungen aus Rom dar, in welchen die Absichten, welche von einer sehr mächtigen Partei in Rom gehegt wurden, dargelegt waren. Es waren dies die „Civiltà cattolica“ und die „Laacher Blätter“. Was in jenen Zeitschriften über die Absichten enthalten war, welche dem Konzil zugeschrieben wurden, musste die Regierung mit einiger Besorgnis erfüllen. Das war der Grund, weshalb ich mich an die andern Regierungen gewendet und auf die Gefahren aufmerksam gemacht habe, die aus solchen Beschlüssen hervorgehen könnten, und ich habe zugleich darauf angetragen, sich durch gemeinschaftliche Beratungen darüber klar zu werden, in welcher Weise man etwaigen Beschlüssen derart, welche Staat und Kirche in Zwiespalt zu bringen geeignet wären, entgegenarbeiten könnte.“ Sodann verwies der Fürst auf das von dem Jesuiten Perrone verfasste „Schema de ecclesia“, das die Ansprüche der Päpste auf Oberherrschaft über Fürsten und Völker erneuerte. „Ich glaube — fügte Hohenlohe bei — dass, wer dieses Schema, welches den Beratungen des Konzils unterstellt werden wird, aufmerksam durchliest, keinen Zweifel darüber haben wird, dass hier der Keim zu einem Konflikt zwischen Staat und Kirche gegeben sein dürfte.“

Tags darauf erhielt der Fürst ein Schreiben König Ludwigs II., der ihm für diese Rede seine Freude und vollste Anerkennung aus ganzem Herzen aussprach und den Wunsch beifügte, es möge dem Fürsten gelingen, das Misstrauen zu bannen. Das hinderte aber nicht, dass der Satz der Adresse, der das Misstrauen

aus sprach, mit 77 gegen 62 Stimmen angenommen wurde. Bereits vorher hatte die Kammer der Reichsräte ebenfalls ein Misstrauensvotum ausgesprochen, aber der König lehnte es ab, die Deputation der Reichsräte zu empfangen und deren Adresse entgegenzunehmen. Er hatte Lust, es mit der Adresse der Abgeordnetenkammer ebenso zu machen, aber der Fürst machte ihn in einer Audienz darauf aufmerksam, dass der Beschluss der gewählten Vertreter des Landes eine andere Bedeutung habe als der Beschluss der Reichsräte und das Verbleiben eines Ministers, dem die Kammer so feindlich gegenüberstehe, zu übeln Folgen führen könne. Der Fürst beharrte auf seiner Demission, und der König musste nachgeben. Damit war auch die kirchenpolitische Tätigkeit des Fürsten zu Ende.

(Aus dem „Bund“, 22. Oktober 1906.)

II. — Un important article de M. Henri des Houx.

On sait que M. H. des Houx a fait appel aux catholiques de France pour les prier d'organiser des associations culturelles d'après la Loi de la Séparation, et cela, malgré la défense portée par le pape Pie X. Les articles de M. des H. ont paru, pour la plupart, dans le *Matin*¹⁾. Nous ne saurions les reproduire ici, faute de place. Ils seront un jour, pour l'histoire du catholicisme en France, des documents précieux. Nous leur rendons pleinement justice, en regrettant toutefois que leur auteur croie à l'infailibilité papale en matière de foi et de mœurs. Tout en s'efforçant de restreindre le plus possible le prétendu domaine de la foi et des mœurs, M. des Houx admet le droit divin de cette infailibilité, tandis que nous la rejetons comme contraire à l'Écriture, à la Tradition catholique et à l'Histoire de l'Église catholique. Lorsque M. des H. aura étudié cette question d'après les sources authentiques et non d'après les documents frelatés de la papauté, il ouvrira certainement les yeux. Il dit aux ultramontains pour les confondre : « Si nous sommes schismatiques, c'est avec la majorité de notre épiscopat »... Quoi qu'il en soit, nous, anciens-catholiques antiinfailibilistes, nous lui disons : « Si nous sommes schismatiques, c'est

¹⁾ Un de ses principaux manifestes a été reproduit dans la *Revue chrétienne* d'octobre 1906, p. 326-328.

avec la majorité des Eglises chrétiennes.» C'est dans cet esprit que nous sommes heureux de reproduire les extraits suivants d'un de ses articles, paru en octobre dernier et intitulé : *La France aux Français.*

«Je ne prends pas garde aux injures : j'ai donc peu de mérite à les pardonner. Elles me chagrinent pourtant, quand, étant grossières et bêtes, elles attestent *la déplorable éducation intellectuelle et morale* qui se distribue en quelques séminaires. Je ne parle pas de l'absence de charité. C'est un terme qui n'a plus cours dans la langue *de la fraction dirigeante du clergé.*

Beaucoup de lettres de prêtres à moi adressées sont ordurières, quelques-unes féroces. Par exemple, tel de mes correspondants ecclésiastiques détaille avec volupté les supplices qu'il m'infligerait, s'il me tenait. Il m'écorcherait, m'étriperait, m'arracherait la langue, les yeux et le reste. Ce ministre de l'Évangile a dû faire merveille, lors des inventaires.

Ce qui m'afflige aussi, c'est qu'un grand nombre m'envoie une injure uniforme, comme si elle était dictée par un mot d'ordre. Ces pauvres lévites n'ont plus même la liberté de choisir leurs outrages.

Voici cette injure rituelle : «Combien as-tu touché, Judas?»

Ainsi la foi, l'élan vers les saintes causes, l'appel impérieux de la conscience, auquel il faut obéir, quoi qu'il en coûte d'angoisses intimes et de blessures au cœur, ce sont choses auxquelles ne peuvent croire certaines âmes desséchées *par le culte exclusif du Veau d'or.* Elles ne comprennent pas une religion dont le but n'est pas la quête, et des prières qui ne sont pas accompagnées du bruit des gros sous.

Elles n'admettent pas que des hommes aperçoivent au bout de leur prière une autre récompense que les titres et les honneurs, avec des pierreries, des dentelles, des crosses d'or et des mitres. L'immense joie d'avoir bien servi son Dieu et sa patrie, d'avoir déjoué de vilaines combinaisons, prévenu d'horribles conflits, contribué au salut des autels et au respect des lois : *voilà ce qui dépasse l'imagination des marchands du Temple.*

Disons tout de suite que, sur plus de 40,000 prêtres qui ont reçu notre *Appel aux catholiques de France*, c'est à peine s'il s'en est encore rencontré une centaine qui aient osé faire

devant nous l'étalage de leur avilissement. C'est assez pour redoubler notre ardeur à libérer ces âmes sacerdotales *de l'épaisse croute de matière* qui les rend stériles pour l'apostolat.

* * *

L'accusation la plus répandue, c'est que nous essayons de créer un schisme. C'est juste le contre-pied de la vérité.

Le succès le plus certain de notre entreprise, c'est précisément qu'elle empêchera le schisme que la politique romaine rendait inévitable, fatal...

Si nous sommes schismatiques, c'est avec la majorité de notre épiscopat.

Au contraire, si la politique romaine prévaut, croit-on échapper au schisme? Croit-on que nos prêtres accepteront d'être évincés de leurs églises par des missionnaires congréganistes soldés par cette caisse noire internationale que le cardinal Merry del Val s'occupe déjà de constituer pour acheter les consciences françaises avec de l'or étranger?...

* * *

Mais, dit-on, si Rome le veut ainsi, il faut bien obéir à Rome. Rome, étant infaillible, ne peut ni se tromper ni nous tromper.

Ne soyons pas plus Romains et plus infaillibilistes que le concile œcuménique du Vatican. N'accordons pas à Pie X ce que les docteurs de l'Eglise universelle n'ont pas accordé à Pie IX.

Le concile n'a pas reconnu au pape l'impeccabilité qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'a pas conféré à l'évêque de Rome le privilège surhumain d'être exempt d'erreur. On n'a pas décrété qu'il était, comme la Vierge Marie, affranchi du péché originel, c'est-à-dire de la faiblesse inhérente à la nature de tous les enfants d'Adam.

Le chapitre IX du schéma *de Ecclesia*, le seul de ce schéma que le concile ait voté, a défini, par conséquent limité, l'autorité du pape.

J'emprunte cette définition à une thèse soutenue en 1901 par un jeune docteur de la faculté de droit de Paris, et qu'a consacrée l'approbation unanime d'un jury recruté parmi les plus savants et les plus catholiques professeurs de cette faculté.

« Pour que l'autorité du Souverain-Pontife revête le caractère d'infailibilité doctrinale, il faut qu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire du haut de la chaire de Saint-Pierre, en qualité de pasteur et de *docteur de tous les chrétiens*. Alors, ses décisions deviennent *dogmes sur les matières touchant à la foi et aux mœurs*. Un amendement voté par l'assemblée générale du concile ajouta que ces *définitions* du pontife romain étaient, « par elles seules, et non pas en vertu du consentement de l'Eglise, *irrémédiables* ».

C'est beaucoup, mais c'est tout.

Où trouve-t-on le caractère d'infailibilité doctrinale en des encycliques de circonstance adressées aux évêques d'un seul pays, rédigées le plus souvent par quelque prélat-secrétaire, et tranchant, avec une trop visible incompétence, des questions d'ordre intérieur aux Etats, de pure politique, n'intéressant ni la foi ni les mœurs ?

Quand le pape nous défend d'obéir aux lois de notre pays, alors que ces lois ne portent pas la moindre atteinte à la foi et aux mœurs, il commet un acte *abusif, indiscret, inadmissible, de souverain étranger*.

Autant nous devons notre adhésion et notre respect aux actes de son infailibilité doctrinale (?), autant nous sommes libres devant les avis qu'il émet sur des affaires *qui ne le regardent pas*.

Ainsi pensèrent les royalistes quand Léon XIII leur ordonna le ralliement à la République, et cela, non seulement par lettre, mais aussi par encyclique.

Ainsi pensons-nous quand, au nom de Pie X, on nous ordonne la rébellion contre les lois de notre pays...

Laissons donc ces prosternations, ces attitudes d'obéissance et d'abdication, d'ailleurs conditionnelles *et peu sincères*, aux idolâtres, aux adorateurs de la créature humaine, et gardons notre liberté de chrétiens en face d'ordres arbitraires qui ne lient pas notre conscience et qui ne touchent pas à nos dogmes.

Soumis à l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise, nous sommes indépendants à l'égard du souverain étranger, chef de la cour romaine, devenue en ce moment *la moins spirituelle de toutes les cours d'Europe*.

Ce n'est pas là faire œuvre de schismatiques, mais de catholiques scrupuleux et instruits.»

III. — Les anciens-catholiques et l'église Notre-Dame à Genève.

L'Etat de Genève, en 1850, a donné aux *catholiques* de la ville le terrain sur lequel cette église a été construite; elle l'a été avec l'argent donné par les *catholiques*. En 1875, la paroisse *catholique* s'est déclarée en majorité contre le nouveau dogme de l'infailibilité, et a continué à tenir ses offices dans son église, sans toutefois expulser les partisans de l'infailibilité, auxquels elle a offert la cojouissance. Les infailibilistes ou ultramontains ont refusé la cojouissance ¹⁾.

Aujourd'hui, ils font effort pour se faire adjuger par l'Etat la possession de cette église, avec exclusion des catholiques libéraux, restés fidèles à l'ancien-catholicisme. Et ce sont des protestants, M. Ruty en tête, qui les favorisent dans ce projet. M. Ruty a présenté au Grand Conseil une proposition à cet effet, proposition qui a été repoussée par la majorité du Conseil d'Etat.

M. Fazy, comme président du Conseil d'Etat, a fait ressortir que ce serait attenter au droit de propriété des catholiques-nationaux que de les expulser de cette église, qui appartient aux catholiques comme tels.

Le *Genevois* a fait ressortir le caractère politique de toute cette affaire, les conservateurs politiques (dont M. Ruty est un représentant) ayant besoin des voix du parti ultramontain pour renverser le parti radical et s'emparer du pouvoir aux prochaines élections. Le jeu est évident.

Les ultramontains, qui se prêtent à ce marché, cherchent à faire illusion aux naïfs au moyen de deux trucs.

Le premier consiste à crier à la persécution, au moins à l'injustice. Ils prétendent qu'ils sont persécutés comme catholiques et non pas comme cléricaux. C'est la tactique qu'ils emploient aussi à Fribourg, dans le Jura et dans toute la Suisse. Le *Pays* (journal ultramontain du Jura bernois) disait récemment: « Les hypocrites du radicalisme, dans notre Jura, en Suisse, comme partout ailleurs, feignent de ne vouloir attaquer que les *cléricaux* lorsque ce sont les *catholiques* qu'ils visent. » A quoi le *Démocrate*, de Delémont (5 octobre 1906), a répliqué:

« N'en déplaise à la feuille ultramontaine, il y a dans le parti radical une foule d'excellents citoyens qui sont des catholiques convaincus, des pratiquants sincères et cependant ils ne songent nul-

¹⁾ Voir, pour plus ample information, l'article paru dans le *Katholik* de Berne, du 27 octobre 1906, p. 361-365, sous ce titre: *Zur Angelegenheit der Notre-Dame-Kirche in Genf.*

lement à désertir nos rangs. Si leurs convictions avaient à supporter le moindre froissement, consentiraient-ils un seul instant encore à suivre notre drapeau? Les hypocrites ne sont pas les radicaux qui ont la confiance de l'immense majorité du peuple suisse, dont ils conduisent les destinées, mais ce sont ceux qui usurpent une étiquette et tentent de l'accaparer exclusivement pour en retirer le maximum d'avantages possible. Ce sont ceux qui sous prétexte de faire les affaires du catholicisme ont d'abord en vue la satisfaction de leurs ambitions personnelles. Ce sont ceux qui cherchent à faire une pression sur les masses crédules en s'affublant d'un titre auquel ils n'ont pas plus de droit que leurs adversaires. Que leur importe, en effet, la religion? Ils sont heureux si au cours des polémiques elle paraît malmenée; ce sera pour eux l'occasion de crier plus fort à la persécution et de se poser avec une ostentation plus ridicule encore en défenseurs de la foi! Les hypocrites, ce sont ceux à qui Numa Droz, dans un beau mouvement de protestation indignée, disait un jour : « Au nom de la paix publique, comme au nom de vos propres intérêts, laissez l'Eglise dans son rôle, laissez la religion ce qu'elle doit être : la grande consolatrice des âmes, le refuge des affligés, l'ange béni de charité. Le rôle de l'Eglise est assez grand et assez beau. Ne le rapetissez pas en mêlant la religion à vos passions politiques et aux agitations de la place publique. N'obscurcissez pas aux yeux des fidèles l'image sublime de celui que nous reconnaissons tous pour notre maître et qui a dit : « Mon règne n'est pas de ce monde ». Les voilà, les vrais hypocrites... Ce sont peut-être des catholiques, mais ce sont avant tout des *cléricaux*, des politiciens de sacristie qui, sous le masque de la religion, tentent d'asservir la démocratie pour la réalisation de leurs visées. Voilà ceux que combat et ne cessera de combattre le radicalisme. Nous nous étonnons seulement que le clergé tout entier ne soit pas à nos côtés pour chasser ces marchands du temple! »

Donc, à bas le premier masque! Les ultramontains de Genève en prennent un second, qui consiste à prétendre qu'en conscience ils ne peuvent pas célébrer leurs offices dans une église qui est profanée par les anciens-catholiques. Et les protestants de l'école de M. Ruffy les appuient, en disant que, du moment que *leur conscience* leur défend cette promiscuité, les vrais libéraux doivent la respecter et la faire respecter. Candeur ou rouerie! La simple raison dit que le même Dieu peut être adoré dans les mêmes temples, même par des hommes à sentiments différents, et qu'une prière sincère qui honore le Père céleste ne saurait souiller l'âme des enfants. Mais voyons les faits. D'abord, nous avons vu des ultramontains tenir leur office à sept heures du matin dans une salle où l'on avait dansé toute la nuit jusqu'à six heures. A qui feront-ils

croire que, si cette promiscuité laissait leur âme sans reproche, celle avec les anciens-catholiques les eût rendus coupables? En outre, c'est un fait que là où leurs intérêts de propagande exigent qu'ils célèbrent leur office dans la même chapelle et sur le même autel que les anciens-catholiques, ils le font. Le fait se passe dans le canton de Berne. Bien plus, en France, dans la paroisse de Culey, n'a-t-on pas vu le curé ultramontain célébrer la messe et tous les offices paroissiaux dans l'église paroissiale, celle-là même où officiait M. Hutin, le curé *excommunié*? Et le curé ultramontain agissait ainsi par ordre de son évêque. La cojouissance n'est-elle pas visible en ce cas, malgré « la souillure de l'autel et de l'église par l'excommunié »? Les ultramontains ont donc deux logiques selon leurs intérêts, l'une qui permet, l'autre qui défend; tout dépend du profit.

Donc affirmer que la cojouissance répugne à leur conscience est une simple habileté pour réclamer le tout ou rien. Cette politique d'exclusivisme et de casse-cou n'est plus de mise, surtout là où la bouche est remplie, comme celle de M. Rutty, des mots de tolérance et de conciliation. En vérité, qui trompe-t-on ici?

M. Albert Bonnard (de la *Gazette de Lausanne* et de la *Semaine littéraire de Genève*) a donné aussi son avis dans la question¹⁾, avis qui peut se résumer ainsi: 1° Le gouvernement de Genève a commis un « abus de pouvoir » quand il a attribué aux catholiques-nationaux (qu'il appelle schismatiques) l'église de Notre-Dame, « construite par les deniers des catholiques ». 2° La proposition faite par M. Rutty, « l'éloquent leader de la droite », de rendre aux seuls catholiques-romains ladite église, est une proposition de réparation. 3° Le mouvement ancien-catholique est ainsi jugé: « Nous avons assisté, lors de la promulgation du dogme de l'infaillibilité, à un schisme courageux, infiniment digne de respect. Il s'est brisé. Ses chefs les plus nobles et les plus purs ont été salis de toutes les calomnies et on les a vus près d'en être accablés. Le grand troupeau s'est détourné d'eux. Peut-être dans l'angoisse de l'âme et le déchirement du cœur, des tentatives semblables se préparent-elles en d'humbles presbytères. Elles honoreront les vaillants qui les oseraient, mais elles restent, je le crains, sans espoir. »

Je commence par le troisième point, et je remercie l'honorable publiciste d'avoir bien voulu reconnaître quelque courage et quelque vaillance à ceux qui ont repoussé, au nom de leur conscience, le dogme nouveau de l'infaillibilité papale. Mais connaît-il bien exactement le mouvement ancien-catholique quand il dit qu'il s'est brisé? Non. Loin d'être brisés, les anciens-catholiques sont plus fermes et plus décidés que jamais. M. Bonnard ignore certai-

¹⁾ Voir la *Semaine littéraire*, 29 sept. 1906, p. 463-465.

nement l'état de nos paroisses, nos statistiques, nos œuvres, nos cours de religion, l'organisation de notre jeunesse, nos synodes, etc. Que la majorité se soit détournée de nous, nous l'avouons sans peine : car nous n'avons rien de ce qui peut flatter cette majorité ; nous laissons volontiers cette aptitude aux catholiques-romains et à ceux des protestants qui ont à peu près la même mentalité. M. Bonnard, parlant de cette majorité, dit : « *Le grand troupeau s'est détourné d'eux.* » Ce langage expressif ne nous déplaît pas. Il insinue que nous ne sommes pas de ceux qu'on mène aveuglément et passivement comme un « troupeau ». Il a raison.

En outre, M. Bonnard, qui ne connaît pas la situation des Eglises anciennes-catholiques, connaît-il bien exactement le fond de la question ancienne-catholique lorsqu'il la qualifie de *schismatique* ? S'il appelle schismatique, dans une rupture, la minorité, simplement parce qu'elle est moindre en nombre et indépendamment des motifs qui l'ont déterminée, il a raison, puisque nous sommes une minorité. Mais il avouera que cette définition du schisme est plus que discutable. La vérité est que celui-là fait schisme, qui rompt la raison sociale, et qui change la nature de l'union jusque-là existante ; peu importe s'il entraîne la majorité avec lui ou s'il reste en minorité. Le schismatique est celui qui se sépare parce qu'il change, et non celui qui reste fidèle à la raison sociale et aux principes de l'union. Or, je le demande en toute bonne foi à M. Bonnard, quelle est la fraction qui a changé la raison sociale de l'Eglise catholique en 1870, déjà même en 1854 et en 1864 ? Sont-ce les adversaires des nouveaux dogmes ? Non, puisqu'ils maintenaient l'antiquité. Donc, c'est la fraction ultramontaine avec son pape et ses évêques, bien qu'elle ait été en majorité en certains pays.

Les protestants qui font chorus avec Rome considèrent la date du 18 juillet 1870 comme une date ordinaire et banale. Ils ignorent totalement la portée des dogmes définis ce jour-là. Ils ignorent que le dogme de l'infaillibilité papale a bouleversé la base de la dogmatique catholique, et que le dogme de la juridiction universelle du pape a changé en principe et en fait la constitution de l'Eglise catholique. Pour messieurs les protestants susdits, ce sont là deux bagatelles. Mais pour les vrais catholiques, ce sont deux erreurs formidables, deux corruptions radicales du critérium catholique et de la hiérarchie catholique. Grâce à ces deux corruptions doctrinales et constitutionnelles, tous les anciens dogmes du catholicisme sont à la merci de l'arbitraire du pape, qui peut en effet les interpréter à son gré et infailliblement, à ce point que tout fidèle doit se soumettre en conscience à cette interprétation nou-

velle, et cela en Suisse, en France, où même les canons disciplinaires du concile de Trente n'ont jamais été acceptés officiellement. Et c'est ce changement *essentiel, constitutionnel, dogmatique*, que les protestants susdits considèrent *comme n'existant pas!*

M. Bonnard, en traitant de schismatiques les fidèles du catholicisme, c'est-à-dire ceux qui ont dit hautement: *Nous maintenons*, et en donnant au parti ultramontain le titre de propriétaire orthodoxe de la maison, se trompe donc et commet une grave injustice.

J'arrive au second point, et je dis que la proposition de M. Ruty, loin d'être une proposition de réparation, est une proposition de dépouillement. En effet, en voulant exclure de l'église de Notre-Dame les anciens-catholiques, M. Ruty et M. Bonnard demandent qu'on les dépouille de leur droit de propriété. Ces messieurs se récrient et prétendent que les catholiques-romains sont les seuls propriétaires de cette église. Ils se trompent.

Ils se trompent: 1° Parce que le terrain sur lequel a été construite cette église a été donné aux catholiques; or les catholiques, en ce temps-là, ne reconnaissaient officiellement ni le dogme de 1854, ni le Syllabus de 1864, ni le dogme de 1870. Les vrais propriétaires du terrain et de l'église sont donc, en réalité, les catholiques restés fidèles à la raison sociale de la communauté, et non les catholiques novateurs qui ont changé la constitution de l'Eglise et qui ont mis le pape à la place de l'Eglise universelle et du Christ.

Ces messieurs se trompent: 2° Parce que les catholiques qui ont contribué à la construction de l'église Notre-Dame, sont les catholiques de ce temps-là, aussi bien les antiinfaillibilistes que les infaillibilistes; en fait de contributions pécuniaires, la question dogmatique n'était pas soulevée. Lorsque l'abbé Mermillod venait prêcher à Sainte-Clotilde, à Paris, et quêtait pour les œuvres catholiques de Genève, il se gardait bien de poser en ultramontain et en infaillibiliste; il prenait bel et bien des deux mains l'or libéral et gallican. Dire que l'église Notre-Dame a été construite avec l'argent ultramontain, est une grossière erreur de fait, j'allais dire une mauvaise plaisanterie.

Enfin, il est faux que le gouvernement genevois ait commis un abus de pouvoir, en se conformant à la majorité des catholiques genevois, lorsque ceux-ci ont repoussé le dogme nouveau de 1870. Le gouvernement ne s'est nullement fait théologien, et le conseil d'Etat ne s'est nullement érigé en concile dogmatique. Il a simplement sanctionné un vote légal. Aujourd'hui encore, le gouvernement genevois, en refusant de s'immiscer dans une question dogmatique sur la constitution même de l'Eglise catholique, a raison.

Il a devant lui deux fractions d'Eglise, qui se disent l'une et l'autre catholiques; il refuse de jouer au Justinien et de distribuer un brevet d'orthodoxie. Il a raison.

Je prie toutefois M. Bonnard de remarquer que le gouvernement, sans entrer le moins du monde dans la question théologique et dogmatique, pourrait, s'il le voulait, s'en référer à son simple bon sens et constater *le fait purement historique et palpable*, à savoir: que les catholiques genevois de la fondation de Notre-Dame ne professaient pas les dogmes du catholicisme romain actuel, et que, dès lors, il n'a pas eu affaire avec les ultramontains infailibilistes qui réclament la propriété de l'église en question. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour toucher du doigt ce fait qui crève les yeux à tout homme impartial. Le gouvernement genevois pourrait donc, déjà à ce seul point de vue, liquider la question de Notre-Dame, en toute justice, sans forfaire à l'honneur et au droit.

On a dit que c'est dans l'effervescence des passions politiques que cette église a été adjugée aux catholiques-nationaux. L'effervescence, s'il y en a eu, a été toute du côté de Rome, qui a voulu faire des coups d'Etat, et non du côté des catholiques-nationaux qui ont voulu simplement défendre leurs droits et qui en cela ont été soutenus par les protestants éclairés, encore soucieux des principes de la Réforme protestante.

Ce qu'on pourrait dire aujourd'hui, c'est que la proposition d'enlever l'église de Notre-Dame aux catholiques-nationaux et de l'adjuger aux seuls infailibilistes, est faite dans une double effervescence: d'abord, l'effervescence politique électorale, le parti politique de M. Rutty ayant besoin des voix ultramontaines pour conquérir la majorité politique qu'il convoite¹⁾; ensuite, l'effervescence d'un dilettantisme ecclésiastique, fondé sur une parfaite ignorance de la question religieuse. Ces messieurs, qui font de la théologie de dilettantes, confondent *catholicisme* et *ultramontanisme*. Ils ignorent l'*a b c* de ce que fut le catholicisme anciennement; ils ignorent les empiètements de la cour de Rome; et surtout ils prennent ces empiètements pour le droit commun du catholicisme. Les protestants de nom qui se moquent de la mentalité catholique-romaine (et certes à bon droit), la confondent avec la mentalité catholique *tout court*. Ils ignorent que les catholiques d'avant 1854 et même d'avant 1870 n'ont jamais admis qu'on pût mentir à sa conscience et changer de conviction sur la simple parole du pape. Ils ignorent l'histoire de ces vaillants gallicans qui ont protesté contre le papisme pendant tout le cours du XIX^e siècle, et qui sont

¹⁾ Le *Genevois* du 21 septembre 1906 a mis ce point en toute lumière, et dans un style autrement «éloquent» que celui de M. Rutty.

morts sans fléchir le genou devant l'Idole du Vatican. De quel droit ces messieurs viennent-ils aujourd'hui railler la mentalité *catholique*? Qu'ils raillent la mentalité *romaine* ou *papiste*, très bien. Mais comment la mentalité protestante de ces messieurs est-elle assez peu éclairée, pour confondre le catholicisme des Richer, des Launoi, des Bossuet même, des Clausel de Montals, des Darboy, et de cent autres avec celui des évêques français actuels, qui ne sont plus en effet que des répétiteurs inconscients (ou hypocrites) de la parole d'un Italien qu'ils appellent pape? Cette distinction historique plus encore que doctrinale entre le catholicisme ancien et l'ultramontanisme jésuitique d'aujourd'hui, est-elle donc si difficile qu'elle dépasse la portée des intelligences protestantes? J'en appelle à M. Bonnard mieux informé.

Le *Genevois* du 6 octobre dernier résumait ce débat en formulant les deux opinions suivantes :

« D'une part, ceux qui veulent rester sur le terrain légal, tout en s'efforçant de donner la preuve de leur tolérance et le témoignage du sincère désir qu'ils éprouvent *de voir la paix confessionnelle définitivement assise*. D'autre part, ceux qui, faisant litière de la légalité, ne songent qu'à attirer à leur parti ceux des catholiques-romains qui seraient assez naïfs pour discerner une intention sincère où il n'y a qu'une enchère électorale. »

Cette description des partis est-elle complète? Non. Il est une troisième opinion, qui n'est pas tout à fait la première, en ce sens que, tout en voulant maintenir la légalité, et tout en désirant la paix, nous ne croyons pas à la possibilité d'une paix définitive avec le parti ultramontain. Lorsque les partisans de la première opinion parlent d'une paix confessionnelle *définitivement assise*, ils nous paraissent naïfs jusqu'à l'enfantillage. Eh quoi! ignorent-ils la psychologie ultramontaine jusqu'à croire que Rome soit jamais satisfaite? Toute l'histoire de la papauté jésuitique proteste contre une telle utopie. Rome, dit l'histoire, veut la domination absolue sur le spirituel et sur le temporel, parce qu'elle est la dépositaire de l'autorité surnaturelle sur la terre, c'est-à-dire de l'autorité infail- lible, absolue, directe, sur les consciences et sur les peuples. Il n'y a pas à discuter sur ce point: 1° parce que Rome n'admet pas de discussion en pareille matière; 2° parce que tout catholique-romain, modéré ou non, pacifique ou non, est obligé en conscience, qu'il le veuille ou non, d'obéir à l'ordre de Rome. Donc, tant que Rome ne gouvernera pas, par sa majorité à elle, le gouvernement genevois, l'Etat genevois, le grand Conseil genevois, tant que son clergé n'aura pas Notre-Dame, St-Germain, St-Pierre et les autres églises de Genève, il n'y a pas, avec elle, de paix confessionnelle possible. Il y aura, ça et là, des intervalles de transaction, des interim, pour

aiguiser de nouveau les armes, mais c'est tout ; la lutte commencera de plus belle à la première occasion. Voilà la réalité inéluctable ; et vous vous leurrez à plaisir, si vous croyez à la possibilité du contraire. Sous le couvert et le prétexte de la catholicisation du monde, Rome poursuit son projet de domination universelle. C'est sa vie, c'est son âme. Nul ne l'y fera renoncer.

Tenez-vous pour avertis, vous, partisans de la liberté. C'est l'*abc* de la question politique et théologique. Est-il admissible que M. Fazy puisse en douter ? J'en appelle à sa connaissance de l'histoire. Que de simples boutiquiers l'ignorent, il n'y a à cela rien d'étonnant ; mais un historien doit le savoir.

Qu'on le veuille ou non, faire aujourd'hui aux ultramontains la concession de l'église de Notre-Dame, c'est leur donner de l'appétit pour celle de St-Germain, qu'ils réclameront demain, et pour celle de St-Pierre, qu'ils exigeront après-demain, dès qu'ils seront en majorité. Ils diront alors aux protestants : « Est-ce vous qui l'avez bâtie ? Non, puisqu'elle existait déjà avant le protestantisme. Ce sont donc les catholiques qui l'ont bâtie ; *or il n'y a pas d'autres catholiques que ceux qui sont avec le pape*. Donc, au nom du droit de propriété, et pour la paix confessionnelle, disparaissiez, protestants et catholiques *schismatiques*. La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. »

Que répondront les Ruty de l'avenir, s'ils ont la même mentalité que les Ruty d'aujourd'hui ?

E. MICHAUD.

P. S. Depuis la publication de cet article dans le *Catholique national*, le peuple de Genève, par son vote du 11 novembre, a repoussé la politique cléricale du parti dit conservateur. A la suite de ce vote, le *Bund* du 15 novembre a publié l'article suivant, qui justifie et complète ce que nous avons dit dans l'article précédent :

« *Notre-Dame in Genf*. Die « National-Zeitung » greift die Rede auf, die Gignoux nach der Niederlage im konservativen Cercle in Genf hielt: Eine der Ursachen des Durchfalles der Konservativen sei sicher die Frage der Notre-Dame-Kirche.

Nicht nur als eine der Ursachen, sondern als die Hauptursache der Niederlage will uns gerade die Haltung der konservativen Partei in dieser Frage erscheinen, schreibt das Basler Blatt, denn mit ihrer Befürwortung der Rückgabe der Notre-Dame aus den Händen der Altkatholiken an die Römischkatholischen haben die Konservativen eine schöne Anzahl der entschiedenen konservativen Protestanten der alten Calvinstadt so vor den Kopf gestossen, dass diese grollend zu Hause blieben.

Denn auch aus dem « Katholik », dem schweizerischen Organ für kirchlichen Fortschritt, gehen folgende, diese Frage betreffende Dinge zur Evidenz hervor: Das Terrain zur Notre-Dame-Kirche wurde im Jahre 1850 vom Staate den katholischen Bürgern der Stadtgemeinde Genf geschenkt. Die Verhandlungen des Grossen Rates von damals zeigen aber deutlich, dass man unter Katholiken nicht die ultramontanen Bürger verstanden wissen wollte, und auch in der Schenkungsurkunde wurden darum die Worte « römisch » und « apostolisch » extra gestrichen. Artikel 7 der Schenkungsurkunde bestimmte nun wiederum klar: « In bezug auf alle Verordnungen, welche das Eigentum oder die Benutzung (in Zukunft) berühren, soll von einer allgemeinen Versammlung der katholischen Bürger eine Kommission von fünf Mitgliedern ernannt werden. »

Als nun im Jahre 1874 die Christkatholiken die Mitbenutzung der Notre-Dame-Kirche verlangten, wurde gemäss dieser Bestimmung vom Vertrag von 1850 zur Wahl einer Kommission geschritten, die mit 800 gegen 600 Stimmen in altkatholischem Sinne bestellt wurde. Die Römischkatholischen hatten durch die Teilnahme an der Wahl die Gesetzmässigkeit derselben stillschweigend bejaht, und erst als nun die Altkatholiken gesiegt hatten und die Kommission die Kirche beiden Konfessionen zur Verfügung stellte, bestritten sie überhaupt das Anrecht der Altkatholiken am gemeinsamen Besitze, wurden aber damit von den Gerichten abgewiesen. Daraufhin verzichteten die Römischkatholischen überhaupt auf die Mitbenutzung der Kirche.

Das ist die Vorgeschichte der heute wieder auf der Tagesordnung stehenden Frage. Das « Journal de Genève » hatte in jenen Tagen wacker zu den Altkatholiken gehalten und damit den Beifall seiner protestantischen Anhänger gefunden. Um die Stimmen der Ultramontanen zu fangen, griffen die Konservativen zu dem Manöver des Antrags, die Kirche nunmehr wieder einzig den Römischkatholischen einzuräumen. Damit haben sie sich allerdings die Unterstützung der Römischkatholischen bei den Wahlen gesichert, aber eine grosse Anzahl sonstiger protestantischer Anhänger tief verstimmt. Die Konservativen täten in ihrem eigenen Interesse gut daran, ihre Ansichten in der Notre-Dame-Frage zu revidieren; das Volk hat durch sein vorgestriges Votum deutlich zu erkennen gegeben, dass ihm eine gerechte Trennung lieber ist, als das von den Konservativen geplante Unrecht, den Altkatholiken wider ihren Willen das Mitbenutzungsrecht der Notre-Dame-Kirche zu entziehen. »

IV. — Y a-t-il place pour une Eglise entre le catholicisme et le protestantisme ?

Dans le numéro 278 du « Chrétien français », M. le pasteur (protestant) A. Bourrier se prononçait catégoriquement pour la négative. Dans le numéro 279, un « abbé B. » est venu à sa rescousse et a soutenu la même thèse, mais par des arguments si pitoyables qu'il est nécessaire de remettre les choses au point. Cet « abbé B. », par exemple, déclare une Eglise intermédiaire impossible, parce que M. Hyacinthe Loyson, qui avait « tout » pour réussir, a échoué ; parce que le ritualisme en Angleterre va jusqu'à Rome ; parce que l'Eglise catholique c'est l'autorité, la Bible la liberté, or entre l'autorité et la liberté pas de milieu ; parce qu'on ne se confesse pas à un prêtre marié ; parce que le peuple ne comprendra jamais la messe avec un prêtre marié ! . . . Etc.

On voit que ce brave homme n'est jamais sorti de son trou ; qu'il ignore comment, chez les anciens-catholiques, il y a des prêtres mariés, le sacrement de la pénitence avec confession publique, la messe et tous les exercices essentiels du culte catholique. Mais prenons les choses *ab ovo*.

La logique la plus élémentaire exige que, pour expliquer s'il y a une place entre le catholicisme et le protestantisme, on commence par définir ce qu'on entend par *catholicisme* et par *protestantisme*.

Or, sans être grand clerc, on peut apercevoir, de fait, trois catholicismes : le catholicisme qui a sa règle de foi et de discipline dans le pape, c'est le catholicisme ultramontain ; — le catholicisme qui a sa règle de foi et de discipline dans le pape et les évêques, c'est le catholicisme gallican, que le concile de 1870 a singulièrement affaibli, mais dont les principes subsistent toujours dans nombre d'esprits et qu'on cherchera sans doute à faire revivre ça et là ; — le catholicisme qui a sa règle dans l'Eglise même (hiérarchie et simples fidèles y compris), et qui ne reconnaît que le catholicisme chrétien intégral, suivant le critère de l'ancienne Eglise : « ce qui a été cru partout, toujours et par toutes les Eglises particulières orthodoxes », c'est l'ancien-catholicisme.

Sans être grand clerc, on peut savoir aussi qu'il existe de nombreux protestantismes, soit au point de vue doctrinal,

soit au point de vue constitutif et administratif. Les divisions protestantes en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, sont trop visibles pour qu'il soit nécessaire d'insister.

En sorte que la question posée plus haut : « Y a-t-il place pour une Eglise entre le catholicisme et le protestantisme ? » est une question tellement vaste qu'elle en implique plusieurs autres, par exemple : Y a-t-il une place religieuse et ecclésiastique entre le catholicisme papiste ou ultramontain et le protestantisme radical ? Evidemment oui. — Ou encore : Y a-t-il une place religieuse et ecclésiastique entre le catholicisme gallican et le protestantisme calviniste, soit orthodoxe, soit libéral ? Evidemment oui. — *Etc.*

En tout cas, pour rester dans le fait et dans la pratique, le *Chrétien français* sait, à n'en pas douter, qu'il y a une Eglise ancienne-catholique, qui n'est ni catholique romaine, ni même catholique gallicane, ni protestante ; il sait qu'elle existe en France, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, etc. ; il sait que, même si elle n'était pas très nombreuse, elle n'en serait pas moins vivante, ayant des principes positifs, une constitution précise, une discipline non moins précise, des doctrines qu'on peut attaquer, mais qui peuvent aussi se défendre. En sorte que la phrase de M. André Bourrier : « Entre le catholicisme et le protestantisme *il n'y a pas de place pour une Eglise* », nous paraît une contre-vérité, manifestement démentie par l'histoire et par la doctrine. La phrase en question nous paraît même si exorbitante que nous n'oserions pas essayer d'analyser les sentiments ou les points de vue qui semblent l'avoir inspirée. Nous espérons que son auteur voudra bien l'expliquer de manière à donner satisfaction à ceux qu'elle intéresse et surtout à ceux qu'elle blesse.

Comme tous les prêtres qui ont rompu avec la papauté, M. A. Bourrier a certes le droit de s'occuper de la réforme catholique, et de dire franchement aux prêtres qui sont dans la même voie de rupture les motifs et les avantages qui l'ont déterminé personnellement à se faire protestant. Mais alors, qu'il parle franchement, comme un homme qui est loyalement protestant et qui, comme tel, n'a aucune mission pour prêcher la réforme *catholique*. Sa loyauté protestante ne saurait blesser aucun ancien-catholique : car les anciens-catholiques, loin d'en vouloir aux protestants, se plaisent à reconnaître tout ce qu'il

y a de chrétien en eux. Si même ils étaient mis en demeure de formuler un grief, ils n'hésiteraient pas, je crois, à reprocher aux protestants actuels *de n'être plus assez protestants*. Les anciens-catholiques ont, en effet, la prétention de protester contre l'ultramontanisme et contre les principes négatifs de toute Eglise, avec plus d'énergie et de logique que ne font beaucoup de protestants actuels. Et dans leurs protestations, ils n'ont pas moins la prétention de rester fidèles au critère catholique, aux dogmes catholiques, à la constitution catholique et à la discipline catholique de l'Eglise primitive.

Peut-être M. B. trouvera-t-il que, dans ces conditions, ils sont protestants. Libre à lui. Mais qu'il définisse alors ses mots. Toujours est-il qu'il y aurait alors des protestants qui croient énergiquement que J.-C. a fondé une Eglise; qui répudient toutes les erreurs et les fautes des protestants du XVI^e siècle, ainsi que celles des protestants actuels; et qui se disent avant tout partisans et défenseurs du *catholicisme*, non du catholicisme papiste ou ultramontain, ni du catholicisme gallican du XVII^e siècle, mais du catholicisme *ancien* ou *primitif*, qui n'est autre que le christianisme intégral ou universel : *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*. La place qu'on nous dénie n'est point un mirage, et nous sommes bien décidés à la conserver et à la défendre.

Quant au fameux cliché que l'Eglise c'est l'autorité et le protestantisme la liberté, il peut paraître péremptoire au collaborateur du *Chrétien français*, l'abbé B. Mais les faits démontrent : que l'Eglise *romaine*, loin de représenter l'autorité, représente et pratique l'arbitraire tyrannique du pape et de sa camarilla; que, dans l'Eglise gallicane, l'autorité des évêques était aussi tyrannique; que, dans le protestantisme, l'individualisme n'est limité que par la Bible, là où c'est la Bible qui s'impose au libre examen et non le libre examen qui s'impose à la Bible; que cette façon de pratiquer la Bible et le libre examen ne fait qu'augmenter les divisions doctrinales et autres dans le protestantisme; qu'en soi il y a, entre l'autorité absolue et l'individualisme absolu, un milieu évident, à savoir l'autorité limitée par les droits d'un sage individualisme, ou l'individualisme limité par les droits de l'autorité bien comprise; que, dans l'ancien-catholicisme, cette conciliation de l'autorité et de la liberté, de l'Eglise et de l'individualisme,

est évidente pour quiconque connaît les principes anciens-catholiques.

Qu'est-ce, en effet, que l'ancien-catholicisme? C'est la conciliation *catholique*, comme elle avait lieu *anciennement*, de tout ce qu'il y a de vrai dans l'ecclésiasticisme et de tout ce qu'il y a de vrai dans l'individualisme.

L'ecclésiasticisme, c'est le système fondé sur la notion d'Eglise. Le protestantisme, c'est le système fondé sur la notion d'individu.

Le protestantisme veut qu'on s'unisse au Christ par une relation personnelle et directe; dès lors, poussé à l'extrême, il peut, à la rigueur, se passer d'Eglise. « Le christianisme sans Eglise », est une formule admise par nombre de protestants.

L'ecclésiasticisme strict, tel que nombre de catholiques-romains le comprennent, veut qu'on s'unisse simplement à l'Eglise: c'est l'Eglise qui enseigne, qui éclaire, qui purifie, qui sauve; donc lui être uni directement, tel est le salut. Et pour eux l'Eglise se résume dans le pape.

Or, l'ancien-catholicisme réclame le Christ *et* l'Eglise. Il veut l'union avec le Christ, qui est la lumière, la vie, le fondement, le Maître, le Chef, le Pontife, le Pasteur; tel est le but, telle est la fin. Il veut aussi l'Eglise, qui est le moyen, en ce sens que c'est elle (société de tous les fidèles) qui est la sûre gardienne, la fidèle dépositaire des enseignements et des préceptes de J.-C., et que, par son témoignage historique — universel, constant et unanime — elle préserve tout individu d'erreur, lorsqu'il s'agit de connaître les enseignements et les préceptes du Maître; non pas qu'elle ait le droit d'enseigner et d'ordonner tout ce qui lui semble bon et de déclarer que cela est *ipso facto* divin et révélé. Non. Mais elle a le devoir de rendre témoignage à ce qu'elle a reçu, dès le commencement, du Christ même; le dépôt qu'elle a reçu existe dans l'histoire de l'Eglise, dans la transmission qui en a été faite par les Eglises apostoliques; et cette transmission universelle, constante, unanime, est la plus haute garantie historique que chaque individu et chaque Eglise particulière puissent avoir, lorsqu'il s'agit de connaître objectivement le vrai Christ historique.

Donc l'ancien-catholicisme reconnaît tous les droits de l'individualisme et affirme la nécessité, pour chaque fidèle, de

vivre personnellement et directement du Christ, sa lumière et sa vie; et de plus, il reconnaît toutes les sûretés historiques, toutes les garanties d'inerrance, dans le témoignage de l'Eglise universelle, lorsque ce témoignage est libre, scientifique, sincèrement produit au grand jour. La conciliation est évidente, et les lacunes des deux systèmes opposés sont comblées.

E. MICHAUD.

V. — L'Eglise établie d'Angleterre, jugée par un Méthodiste de Jersey.

M. W. de Jerry a publié, dans le *Chrétien français* du 20 octobre 1906, une lettre très importante, dont nous ne citons que quelques extraits à titre de renseignements sur l'« Etablissement » anglican et surtout sur une partie de son clergé.

« ... Jersey comprend douze paroisses. A la tête de chacune se trouve un recteur anglican. Ce recteur est un personnage important qui siège aux Etats à côté des députés, jouit d'un joli revenu et souvent s'occupe assez peu de ses ouailles. Il mène une existence douillette et confortable, mais hélas ! assez éloignée quelquefois de l'idéal du ministre de l'Evangile. C'est un *Révérénd* qui bien peu souvent condescend à s'occuper des misères de ses paroissiens; d'ailleurs la majeure partie ne se compose que des gens comme il faut, les pauvres en Angleterre ne vont pas à l'Eglise, mais à la « Chapel ».

Une grande partie des Jersiais de vieille souche n'appartiennent pas à l'Eglise établie, mais sont non conformistes. On leur a imposé des pasteurs anglicans sous le règne de la bonne reine Elisabeth, mais ils n'ont pas oublié que leurs ancêtres embrassèrent avec une *sorte de ferveur sauvage* la cause de la Réforme et un reste du vieux presbytérianisme fermentant dans ces descendants de Huguenots les a poussés en masse vers le méthodisme. Il a compté de fervents adhérents depuis le moment où le grand John Wesley est venu prêcher lui-même la seconde réforme dans nos îles. Les méthodistes wesleyens, méthodistes primitifs, nouveaux wesleyens sont très nombreux dans les îles; plus évangéliques que les recteurs anglicans, leurs pasteurs savent aller vers le peuple, conserver sa langue, s'enquérir de ses besoins, avoir une parole d'encouragement pour tous. Les wesleyens méthodistes, qui forment la secte la

plus puissante, possèdent de nombreuses chapelles dans les îles. Les congrégations sont divisées en anglaises et françaises, ces dernières de beaucoup les plus nombreuses surtout à la campagne. Dans beaucoup de paroisses il n'y a pas de service wesleyen en anglais. C'est là une des causes de la force du méthodisme. J'ai connu nombre de gens attachés à leur vieux langage qui pourtant aimaient l'Eglise anglicane, mais qui en ont été pour ainsi dire chassés parce que le recteur, comme cela s'est fait tout dernièrement à Saint-Pierre Port à Guernesey, trouvant que la collecte du service français était insuffisante, l'a purement et simplement supprimé. On voit dans les îles anglo-normandes, plus peut-être que partout ailleurs, combien une Eglise officielle soutenue par l'Etat est peu conforme à l'idéal évangélique. Ces recteurs anglicans sont pour la plupart (malgré quelques nobles et heureuses exceptions), surtout parmi les ritualistes, d'honnêtes pères de famille plus soucieux de marier leurs filles que de soulager les infortunes et les misères de leurs frères. Ce sont des fonctionnaires souvent plus prompts à angliciser qu'à christianiser. Et cependant, si l'Eglise anglicane était animée d'un autre esprit, quel bien ne pourrait-elle pas faire ici comme ailleurs. Nous avons beaucoup de descendants de Normands continentaux; ces pauvres gens, d'origine catholique, se convertiraient volontiers à l'Evangile et la forme protestante épiscopale conviendrait certainement mieux à leur tournure d'esprit que le pur protestantisme. Moi-même, élevé dans le catholicisme romain, venu librement au protestantisme, j'aurais certainement choisi cette Eglise si elle eût été plus libre, moins Eglise d'Etat, telle qu'elle est aux Etats-Unis par exemple. Enfin il ne faut pas se le dissimuler, l'Eglise d'Angleterre tend de plus en plus vers le romanisme. A Jersey comme en Angleterre, nous avons des ritualistes, des gens qui rougissent du beau nom de protestants et ne souhaitent rien tant qu'une alliance avec Rome...»
